ÉVALUER UN BIEN IMMOBILIER IMPACTÉ PAR LE RE-TRAIT DE CÔTE

DURÉE : 9 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
660 € TTC soit 550€ HT.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, experts et toute personne impliquée dans l'étude, la mise en œuvre et la gestion des biens impactés par le trait de côte. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site :
https://formation.adnov.fr/
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

OBJECTIFS :

À l'issue de la session de formation, le participant sera capable de :

- Maîtriser les techniques d'évaluation des biens impactés par le re-trait de côte
- Cerner tous les éléments à prendre en compte
- Permettre de vous impliquer dans la négociation des biens impactés par le re-trait de côte

PÉDAGOGIE : Isidro PEREZ MAS est un spécialiste de l'Expertise immobilière et de la Fiscalité au Cabinet IPFEC. Après une carrière au Minefi (Professeur à l'ENI) et à France Domaine, il est expert Certifié REV et REV-RESI TEGOVA, membre de la CEIF (Chambre des Experts Immobiliers de France) et de l'IFEI (Institut Français de l'Expertise Immobilière) et est auteur d'ouvrages de références et d'articles spécialisés sur le foncier (Le Moniteur, Lexis Nexis...).

PROGRAMME

Les thèmes abordés au cours de la journée se font au travers d'exemples concrets (rapports d'évaluation).

Séquence 1 (3h)

NOTIONS FINANCIÈRES

- Taux de rendement : principes et exemples concrets
- Taux de capitalisation : principes et exemples concrets
- Taux d'actualisation : principes et exemples concrets
- Discounted Cash-Flow : principes et exemples concrets

BAIL EMPHYTEOTIQUE

- Mécanisme
- Mode de calcul de la redevance et des droits du bailleur et du preneur

ÉVALUER UN BIEN IMMOBILIER IMPACTÉ PAR LE RE-TRAIT DE CÔTE

DURÉE : 9 heures

COÛT DE LA PRESTATION :
660 € TTC soit 550€ HT.

PUBLIC CONCERNÉ :
Notaires, experts et toute personne impliquée dans l'étude, la mise en œuvre et la gestion des biens impactés par le trait de côte. 15 participants maximum.

PRÉREQUIS :
Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation.

MOYENS TECHNIQUES :
Formation en classe virtuelle : animation dispensée par visioconférence avec projection de supports. Dans ce cadre, la participation à la formation nécessite l'utilisation d'un ordinateur équipé d'une caméra et d'un microphone, ainsi qu'une connexion internet suffisante. Un casque audio est recommandé. Les accès à la classe virtuelle seront adressés par mail aux participants.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :
Cours magistral et interactif (questions/réponses). Étude de cas pratiques selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique.
Projection du cours sur écran accompagnée le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :
Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :
Inscriptions sur le site : **https://formation.adnov.fr/**
Les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures avant le début de la formation à l'aide de vos codes ID.NOT.
Un bon de commande vous sera envoyé à l'issue de votre inscription
La convocation à la formation vous sera adressée environ 15 jours avant le début de la formation accompagnée de la convention de formation qui sera à nous retourner signée. Les supports de cours vous seront adressés au plus tard le jour de la formation.
À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.
La facture sera éditée à l'issue de la formation et envoyée par courrier à l'office.

PROGRAMME (SUITE)

Séquence 2 (3h)

NOTION DU RE-TRAIT DE CÔTE
- Problématique du re-trait de côte
- Impact sur la valeur marché actuel et son évolution

PRÉSENTATION DE L'ORDONNANCE DU 6 AVRIL 2022
- Le nouveau droit de préemption
- La décote administrée des biens
- Le bail emphytéotique spécifique

Séquence 3 (3h)

LE TRAIT DE CÔTE PAR L'EXEMPLE
- Évaluation d'un camping
- Évaluation de commerces de proximité
- Évaluation de biens résidentiels
- Évaluation d'un bien exceptionnel

RÉFLEXIONS SUR L'IMPACT
- Sur le marché
- Sur la veille foncière
- Sur la relocalisation des biens

SYNTHÈSE ET VALIDATION DES ACQUIS (QCM)

GESTION DU HANDICAP
Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : **organismeformation@adnov.fr**

POUR PLUS D'INFORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS AU 0 800 710 620 Service & appel gratuits

Pour consulter nos statistiques, **cliquez ici**